

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 34

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le mardi cinq novembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

OBJET

Affaire n°2019-135
ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »
APPROBATION DU COMPTE RENDU
ANNUEL A LA COLLECTIVITE
(CRAC) 2018

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 28 octobre 2019 et affichée le 29 octobre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 13 NOV 2019

Absents représentés : M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe), Mme Mikaëla Latra (par Mme Catherine Gossard), M. Romuald Tanguy (par Mme Danila Bègue), M. Jimmy Grondin (M. Jean-Paul Babef), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

LE MAIRE

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Sabine Le Toullec à 17h32.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absent(s) : Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.


Olivier HOARAU

.....
.....

Affaire n°2019-135

ZAC « TRIANGLE DE L'OASIS »

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC)
2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2007-043 du 26 avril 2007 approuvant le dossier de création de la ZAC,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2008-099 du 19 juin 2008 approuvant la concession d'aménagement « ZAC Triangle de l'Oasis » et rendue exécutoire le 23 septembre suivant,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2016-144 du 29 septembre 2016 approuvant le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2015,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017-101 du 05 septembre 2017 approuvant le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018-162 du 06 novembre 2018 approuvant le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » en date du 24 octobre 2019,

Vu le rapport présenté en séance du 5 novembre 2019 relatif à l'approbation du CRAC 2018 de la ZAC « Triangle de l'Oasis »,

Considérant les articles 20, 21 et 22 relatifs aux dispositions financières du traité de concession,

Considérant les articles 26 et 27 de la concession d'aménagement par lesquels l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un compte rendu annuel à la collectivité soumis à l'approbation du Conseil municipal,

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Firose Gador),

DECIDE

Article 1^{er} : d'approuver le CRAC 2018 de la Concession d'Aménagement de la ZAC « Triangle de l'Oasis » notamment les points suivants :

- Les charges et les produits de l'année 2018,
- Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel pour 2019,
- Le bilan financier global et la participation communale actualisés,

Article 2 : d'approuver l'avenant n°7 au traité de concession qui actualise le montant de la participation communale ;

Article 3 : d'approuver l'avenant n°5 à la convention d'avance de trésorerie qui actualise les montants et modalités de versement des avances de trésorerie ;

Article 4 : d'autoriser Le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le 27/11/2019



ID : 974-219740073-20191105-DL_051119_8-DE